

Quel supplément ?

 **50%**

→ Jour de semaine ordinaire ou samedi avec port du masque

 **100%**

→ Dimanche ou jour férié avec port du masque



Remarque : les autres accords conclus au sein de l'entreprise peuvent rester en vigueur.

Samedi avec port du masque

- Vous percevrez : le montant journalier complet de la prime pour le port du masque + un supplément correspondant aux heures pendant lesquelles vous avez porté le masque
- Formule : **nombre d'heures de port du masque × montant horaire × 50 %**

Dimanche ou jour férié avec port du masque

- Vous percevrez : le montant journalier complet + un supplément pour les heures pendant lesquelles vous avez porté un masque.
- Formule : **heures × 1,9388 € × 100 %**

Formule de calcul simple

- Heures donnant droit au sursalaire × prime par heure × pourcentage de supplément**
- Le supplément n'est calculé que sur les heures pour lesquelles le sursalaire s'applique.



Petite check-list

- ☐ Ai-je travaillé plus de 9 heures ?
- ☐ Combien d'heures ai-je travaillé en plus de ces 9 heures ?
- ☐ Ai-je travaillé plus de 37 heures cette semaine ?
- ☐ Quels jours ai-je travaillé plus de 7,4 heures ?
- ☐ Ai-je perçu une prime de nuit pour ces heures ?
- ☐ Est-ce que je portais un masque pendant ces heures-là ?
- ☐ Était-ce un jour de semaine, un samedi, un dimanche ou un jour férié ?
- ☐ Le supplément est-il de 50 % ou de 100 % ?
- ☐ Ai-je calculé le supplément uniquement sur les heures auxquelles s'applique le sursalaire ?

Vous avez encore des questions ?

Contactez votre délégué syndical ou votre section régionale.

Ai-je droit à un sursalaire en supplément de ma prime ?



**Prime de nuit
& Prime pour le port du masque**
CP 121 Nettoyage industriel catégorie 8

Dans quels cas avez-vous droit à un supplément ?

Répondez à ces 4 questions :

- Ai-je travaillé **plus de 9 heures** ?
- Ai-je travaillé plus de 37 heures cette semaine ?
- Pour quelles heures** avais-je droit à une prime de nuit ou quand devais-je porter un masque ?
- Quel supplément s'applique : **50 % ou 100 %** ?

Vérifier les heures supplémentaires → puis déterminez la prime → puis calculez le supplément.

Voici comment ça marche : oui ou non

Question	Réponse
Plus de 9 heures en une seule journée ?	☒ OUI : les heures au-delà de 9 sont des heures supplémentaires. ☒ NON : passez au contrôle hebdomadaire.
Plus de 37 heures, du lundi au dimanche inclus ?	☒ OUI : prendre en compte les journées de plus de 7,4 heures. ☒ NON : pas d'heures supplémentaires sur la base de la limite hebdomadaire.
Prime de nuit ou prime pour le port du masque pour ces heures supplémentaires ?	☒ OUI : calculez éventuellement le sursalaire en supplément de cette prime. ☒ NON : pas de supplément pour cette prime.



En cas de dépassement de la limite hebdomadaire, il faut examiner, par jour, le nombre d'heures (nuit ou masque) qui sont supérieures à 7,4 heures.

Partie 1 - Prime de nuit

Travaillez-vous la nuit et faites-vous des heures supplémentaires ?
Dans ce cas, vous bénéficierez également d'un supplément en sus de votre prime de nuit.

Étapes du calcul :

1. **Calculez les heures supplémentaires**
Plus de 9 heures ? Les heures au-delà de 9 sont des heures supplémentaires.

Exemple :
11 heures de travail de nuit en semaine → 11 - 9 = 2 heures × 3,7805 × 50 % = 3,78 € de supplément.

2. **Vérifiez la limite hebdomadaire (37 heures)**
Additionnez les heures du lundi au dimanche inclus.

Exemple :
pour 40 heures → 40 - 37 = 3 heures au-delà de la limite hebdomadaire.

3. **La limite hebdomadaire est dépassé ?**
Vérifiez les heures dépassant 7,4 heures pour les jours concernés.

Exemple :

Jour	Presté	Plus de 7,4 heures
LU	8 heures	0,6 heure
MA	11 heures	3,6 heures
ME	8 heures	0,6 heure
JE	4 heures	0
VE	9 heures	1,6 heure

 0,6 heure = heures décimales (36 min)
0:30 = heures : minutes (30 min)

Calcul réel - supplément prime de nuit (exemple A)

Jour	De	Jusqu'à	Total heures	HS*/jour (>9)	Nuit	Droit à ? OUI NON	Nombre d'HS*	Supplément = HS* × 3,7805 × 50 %	Montant
LU	05 h 00	15 h 00	09 h 30	00 h 30	01 h 00	☒			
MA	09 h 00	01 h 00	15 h 30	06 h 30	03 h 00	☒	03 h 00	3 heures × 3,7805 × 50 %	5,67 €
ME	18 h 00	06 h 00	11 h 30	02 h 30	11 h 30	☒	02 h 30	2,5 heures × 3,7805 × 50 %	4,73 €
JE	maladie								
VE	maladie								
Nombre d'heures			36 h 30	09 h 30					
HS* par semaine (>37)				00 h 00					
HS* effectives				09 h 30					

Calcul réel - supplément prime de nuit (exemple B)

Jour	De	Jusqu'à	Total heures	HS*/jour (>9)	Nuit	Droit à ? OUI NON	Nombre d'HS*	Supplément = HS* × 3,7805 × 50 %	Montant
LU	20 h 00	07 h 00	10 h 30	01 h 30	10 h 30	☒	03 h 06	3,1 heures × 3,7805 × 50 %	€5,86
MA	20 h 00	07 h 00	10 h 30	01 h 30	10 h 30	☒	03 h 06	3,1 heures × 3,7805 × 50 %	€5,86
ME	20 h 00	07 h 00	10 h 30	01 h 30	10 h 30	☒	03 h 06	3,1 heures × 3,7805 × 50 %	€5,86
JE	20 h 00	07 h 00	10 h 30	01 h 30	10 h 30	☒	03 h 06	3,1 heures × 3,7805 × 50 %	€5,86
VE	20 h 00	00 h 00	04 h 00	00 h 00	04 h 00	☒	03 h 24	3,4 heures × 3,7805 × 50 %	€6,43
SA	00 h 00	07 h 00	06 h 30	00 h 00	06 h 30	☒	06 h 30	6,5 heures × 3,7805 × 50 %	€12,29
Nombre d'heures			46 h 00	06 h 30					
HS* par semaine (>37)				00 h 00					
HS* effectives				09 h 00					

*HS = Heures supplémentaires

2/4

Partie 2 - Prime pour le port du masque

Portez-vous un masque et faites-vous des heures supplémentaires ? Dans ce cas, vous bénéficierez également d'un supplément en sus de votre prime pour le port du masque.

Étapes du calcul :

1. **Divisez le montant journalier par 9**
pour obtenir un montant horaire.

Exemple :
17,4495 € par jour → 9 = 1,9388 € par heure.

2. **Calculez les heures supplémentaires pendant lesquelles vous portez un masque**
Plus de 9 heures ? Les heures au-delà de 9 sont des heures supplémentaires.

Exemple :
11 heures avec un masque → 11 - 9 = 2 heures × 1,9388 € × 50 % = 1,9388 € de supplément.

3. **Vérifiez la limite hebdomadaire (37 heures)**
Additionnez les heures du lundi au dimanche inclus.

Exemple :
pour 40 heures → 40 - 37 = 3 heures au-delà de la limite hebdomadaire.

4. **La limite hebdomadaire est dépassée ?**
Vérifiez les heures dépassant 7,4 heures pour les jours concernés.

Exemple :

Jour	Presté	Plus de 7,4 heures
LU	8 heures	0,6 heure
MA	11 heures	3,6 heures
ME	8 heures	0,6 heure
JE	4 heures	0
VE	9 heures	1,6 heure

Calcul réel - supplément prime pour le port du masque (exemple A)

Jour	De	Jusqu'à	Total heures	HS*/jour (>9)	Masque ?	Droit à ? OUI NON	Nombre d'HS*	Supplément = HS* × 1,9388 × 50 %	Montant
LU	06 h 00	16 h 00	09 h 30	00 h 30	1	☒	02 h 06	2,1 heures × 1,9388 × 50 %	€2,04
MA	06 h 00	16 h 00	09 h 30	00 h 30	1	☒	02 h 06	2,1 heures × 1,9388 × 50 %	€2,04
ME	06 h 00	16 h 00	09 h 30	00 h 30	1	☒	02 h 06	2,1 heures × 1,9388 × 50 %	€2,04
JE	06 h 00	16 h 00	09 h 30	00 h 30	1	☒	02 h 06	2,1 heures × 1,9388 × 50 %	€2,04
VE	06 h 00	16 h 00	09 h 30	00 h 30	1	☒	02 h 06	2,1 heures × 1,9388 × 50 %	€2,04
Nombre d'heures			47 h 30	02 h 30					
HS* par semaine (>37)				10 h 30					
HS* effectives				10 h 30					

Calcul réel - supplément prime pour le port du masque (exemple B)

Jour	De	Jusqu'à	Total heures	HS*/jour	Masque ?	Droit à ? OUI NON	Nombre d'HS*	Supplément = HS* × 1,9388 × 50 %	Montant
LU	06 h 00	15 h 30	09 h 00	00 h 00	0	☒			
MA	06 h 00	15 h 30	09 h 00	00 h 00	1	☒		1,6 heure × 1,9388 × 50 %	€1,55
ME	06 h 00	15 h 30	09 h 00	00 h 00	1	☒		1,6 heure × 1,9388 × 50 %	€1,55
JE	06 h 00	15 h 30	09 h 00	00 h 00	0	☒			
VE	06 h 00	15 h 30	09 h 00	00 h 00	0	☒			
SA	06 h 00	15 h 30	09 h 00	09 h 00	1	☒	09 h 00	9 heures × 1,9388 × 50 %	€8,72
Nombre d'heures			45:00	09 h 00					
HS* par semaine (>37)				08 h 00					
HS* effectives				17 h 00					

*HS = Heures supplémentaires

3/4